

Mobilisons-nous !

APPEL DE DOMINIQUE DUPILET, PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pour la défense de nos Départements !

Comme vous le savez, le Conseil Général du Pas-de-Calais mène une action de proximité très forte, bien au-delà de ses compétences obligatoires, en totale complémentarité avec l'élan que vous insufflez sur les territoires. Cet engagement est fortement compromis du fait des incertitudes financières et institutionnelles qui se font jour.

Notre pays s'apprête à vivre un bouleversement dans son organisation territoriale ; la population de notre département a sans aucun doute beaucoup plus à perdre qu'à gagner.

La disparition du Département ou même son impossibilité légale à agir en dehors de ses compétences obligatoires aura des conséquences désastreuses.

Par ailleurs, tout comme vous, nous ne pouvons que constater et déplorer l'asphyxie financière qui s'organise à nos dépend, rendant notre action auprès de la population contrainte et difficile. Les enjeux et les conséquences sont aujourd'hui peu lisibles pour nos concitoyens ; moins de puissance publique sur les territoires, c'est pourtant moins de solidarité et moins de proximité.

Fin février, la commission Balladur rendra ses conclusions et le Président de la République les transmettra au Parlement avant l'été afin que suive une rafale de projets de lois dont nous devinons bien la teneur !



Aussi, avant qu'il ne soit trop tard, il est indispensable que nous nous mobilisions pour que soient préservées les possibilités d'une action concertée au plus proche des habitants.

Je vous invite donc à soutenir le Département du Pas-de-Calais par le biais d'une pétition et à la diffuser largement.

Je sollicite également les Conseils Municipaux et les Conseils Communautaires à manifester leur soutien en adoptant une motion. Enfin, j'invite les responsables associatifs à sensibiliser le public à ce problème, sous la forme qu'ils jugeront la plus adaptée.

Je vous remercie de votre mobilisation et de votre engagement.

Dominique DUPILET

Président du Département du Pas-de-Calais



Les incertitudes : financières ...

LE POINT SUR LE BUDGET

Le Budget est notamment constitué

- à 24 % des dépenses d'investissements :

construction/rénovation de collèges, routes départementales, aide à l'investissement en milieu rural, infrastructures..., soit 226 millions € dont 40 d'aide pour l'équipement de nos territoires.

- à 76% des dépenses de fonctionnement

(RMI, RSA, APA, soutien aux personnes handicapées, aux familles et à l'enfance, dépenses de personnel, transports scolaires, subventions aux partenaires...), soit plus d'1 milliard consacré surtout à l'action sociale.

> Budget 2008 :

1 milliard 457 millions €

Il s'agit essentiellement des dépenses liées aux

compétences obligatoires du Conseil Général ; dépenses qui devraient augmenter du fait de la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active.

Le Département agit aussi de manière volontaire afin d'apporter des réponses aux problématiques locales.

C'est d'ailleurs tout le sens qu'il donne à la contractualisation avec les territoires

Pour pouvoir remplir ses missions, le Conseil Général a forcément besoin de recettes ; des recettes d'autant plus nécessaires que l'acte II de la décentralisation a entraîné des besoins considérables (routes nationales transférées, personnels techniques des collèges, Maison Départementale du Handicap...).

L'Etat assure à cet effet des dotations censées permettre la mise en œuvre des politiques obligatoires.

Reste qu'à ce jour les dotations de l'Etat ne représentent que 57,35 % du budget du Département.



Ce qui manque est compensé par une fiscalité indirecte et quelques subventions mais surtout par l'emprunt bancaire et l'imposition directe auprès des contribuables du Pas-de-Calais.

Les transferts de charges récemment opérés par l'Etat se sont faits, quoi qu'on en dise, sans compensations financières suffisantes.

La commission des charges du Conseil Général a indiqué à l'assemblée que nos dépenses obligatoires non compensées s'élèvent aujourd'hui à 150 millions d'euros ! **150 millions d'euros que l'Etat doit aux habitants du Pas-de-Calais !**

Par le biais de modifications subtiles en matière de fiscalité indirecte et la stagnation des dotations de l'Etat, les départements pauvres deviennent de plus en plus pauvres et auront bientôt **les plus grandes difficultés pour remplir leurs missions.**

Les décisions du gouvernement contraignent les départements à augmenter leur niveau d'emprunt et certains annoncent déjà une nécessaire augmentation des impôts de 10, 15 voire 30 % !

Malgré une gestion rigoureuse, un cabinet indépendant nous incite à augmenter ce taux à 8% dès 2009. Je ferai tout mon possible pour ne pas arriver à ce chiffre.

... et institutionnelles

Le Gouvernement a décidé de clarifier les compétences des collectivités territoriales et la commission Balladur rendra prochainement ses conclusions. Cette clarification s'avère en effet nécessaire mais chacun d'entre vous doit comprendre quelles seront les possibles conséquences.

Il semble que la clause générale de compétence soit très menacée. Ainsi, il est facile de comprendre que notre engagement volontariste auprès de vous ne serait légalement plus possible. Cela même si le budget qui y est consacré est faible au regard de nos compétences obligatoires.

Toutes ces incertitudes nous contraindront à **revoir notre politique partenariale telle qu'elle est menée à ce jour.**

*Quand la crise financière
se doublera d'une crise sociale,
il faudra favoriser*

● la Solidarité et la Proximité

*Acteurs des territoires, communes
EPCI, Département*

● Qui mieux que nous peut les garantir ?

Sans le Département

QUEL AVENIR POUR LA PROXIMITÉ CULTURELLE ?

L'accès à la culture pour tous est pour nous essentiel ; dans un département tel que le nôtre, où la culture a longtemps été peu développée, il est important que chacun d'entre nous, et notamment les jeunes, puisse pratiquer et assister aux événements liés à la culture.

Aujourd'hui notre compétence en la matière concerne la Lecture Publique et le Schéma des Enseignements Artistiques ; nous faisons pourtant beaucoup plus. Demain, il nous faudra donc sans doute abandonner notre soutien :

- aux compagnies (aide à la création et à la diffusion) et par voie de conséquence l'aide à

la diffusion auprès des intercommunalités, des communes, structures culturelles,

- aux journées du patrimoine.
- aux centres culturels, aux scènes nationales, au centre dramatique national, aux lieux de diffusion d'art contemporain.
- aux musées et expositions.
- aux festivals de musique
- aux intercommunalités dans le cadre du développement culturel.
- Arrêt des «Scènes vagabondes», projet culturel itinérant.



Sans le Département quelle place pour le sport SUR NOS TERRITOIRES ?

Des événements sportifs au développement du sport en milieu rural, du sport de haut niveau au sport de masse, du sport scolaire à l'accès au sport pour tous, de l'aide à la rénovation des équipements sportifs, à celle des piscines, du soutien aux clubs et aux comités en passant l'aide aux athlètes départementaux, le Conseil Général du Pas-de-Calais a toujours donné une place de choix au développement de la pratique sportive. Puisque nous sommes ici sur une compétence qui n'est pas la nôtre, il nous faudrait donc tout arrêter.

Sans le Département, ne va-t-on pas affaiblir l'éducation populaire et le monde associatif ?

Parce que l'Etat ne peut pas tout faire, parce que les collectivités territoriales ne peuvent pas tout faire, parce que nous sommes nombreux à penser que la solidarité, la culture, la mémoire, l'éducation ne doivent pas devenir des biens marchands, nous favorisons l'engagement citoyen.

Cela ne répond à aucune de nos compétences et nous devrions donc ne plus pouvoir favoriser :

- Les fédérations de l'éducation populaire et associations complémentaires de l'école
- Les fédérations et associations d'anciens combattants et associations de mémoire.

- Les associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité
- Les associations caritatives
- Les associations liées à la santé
- Les associations facilitant l'accès au logement
- Les associations de prévention routière.
- Les associations liées à l'environnement.

Sans l'aide du Département

QUELLE SOLIDARITÉ AVEC LE MONDE RURAL

Même si une proportion forte de la population est installée en milieu urbain, le Pas-de-Calais avec ses 748 communes de moins de 2000 habitants est aussi un département rural. Malgré les difficultés, l'existence d'un monde rural dynamique est une véritable chance, que ce soit par l'économie agricole, le tourisme ou la qualité de vie qu'il propose.

Au moment où le démantèlement du territoire s'organise, nous risquons également de manquer à l'appel pour un secteur totalement en dehors de nos compétences obligatoires. La fin qui s'annonce est celle :

- Du FARDA, fonds volontaire et innovant que nous avons créé pour améliorer le cadre de vie des habitants en milieu rural (aide en faveur des équipements publics, des édifices culturels,...).
- du Prêt à l'installation pour les jeunes ruraux.
- du Soutien à l'agriculture (comices agricoles, associations diverses).

Sans l'aide du Département QUEL DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ?

L'aménagement et la requalification des zones d'activités en passant par la construction de pépinières, d'hôtels, d'entreprises ou de bâtiments-relais, le développement de l'emploi par la création, transmission et reprise d'entreprise, le soutien à l'innovation, à l'artisanat et à la filière halieutique, l'aide à l'ingénierie et l'hébergement touristique, la promotion du Pas-de-Calais à l'international sont autant d'actions volontaires du Département en faveur du développement économique du Pas-de-Calais. Qui prendra le relais ?

Pour le Pas-de-Calais

Responsables associatifs

Maires

Présidents des E.P.C.I

Acteurs des territoires

Avec le Département Mobilisons-nous !

pour garantir l'action de proximité
& la solidarité avec les territoires

Devant l'imminence des conclusions de la commission Balladur, Dominique DUPILET lance un appel à la mobilisation. 102 Présidents de Conseils Généraux, de droite comme de gauche, ont exprimé avec force leur rejet du projet qui vise à supprimer les Départements.

Parce que les communes, les territoires, les habitants ont plus que jamais besoin de la proximité et de la solidarité du Conseil Général du Pas-de-Calais

je soutiens mon Département ...

... et je le dis !

PETITION « JE SOUTIENS MON DEPARTEMENT »

JE SOUHAITE CONSERVER MON DEPARTEMENT ET PRESERVER SON ACTION GENERALE

NOM _____ PRENOM _____

QUALITE _____

ADRESSE _____

MAIL _____

SIGNATURE _____